

Deux ou trois fleurs pour Castin ?

Le jury régional de Midi-Pyrénées a visité la commune vendredi 12 août et donnera son verdict fin novembre



Deux ou trois fleurs pour Castin ?

« Globalement notre visite est très satisfaisante, tout est réfléchi, il y a un plan global d'aménagement. Il y a une réelle volonté de continuité de l'embellissement, c'est indéniable avec aussi la préoccupation de la recherche de végétaux qui ne sont pas gourmands en eau », synthétise la responsable du jury régional Midi-Pyrénées de villes et villages fleuris, Maryse Boy. Laquelle accompagnée de trois autres membres du jury, (Martine Bourdon des associations Paysages Nature, Joël Castagné technicien des espaces verts Midi-Pyrénées, Éric Pragnère animateur VVF) ont parcouru en calèche et en compagnie du maire, Joël Mignano, les sites essentiels de la commune **(1)**. Car il s'agissait pour le jury d'apprécier si Castin continuera à afficher son label 2 fleurs décerné en 2010, voire aussi la possibilité de lui octroyer une troisième fleur.

Et parmi les autres satisfactions du jury à noter l'embellissement des lotissements « car c'est souvent le problème en milieu rural ce qui n'est pas le cas ici avec le respect de la nature et la mise en place d'une charte », confie Maryse Boy.

De son côté Joël Mignano « considère que tout est fait pour conserver la deuxième fleur, faire que Castin soit agréable pour tout le monde, et si le jury pense aller plus haut cela serait une récompense pour le maire, la municipalité, et les employés municipaux ».

Le verdict sera donné en novembre ou décembre à Toulouse au Conseil Régional.

(1) Autour de l'église, le pré cœur du village, le nouveau cimetière, entrée Est et Ouest de Castin, résidence du Broqua, le belvédère, chemin de la fontaine, rue de la mairie.



Le maire Joël Mignano et les conseillers municipaux accueillent le jury régional et la Conseillère départementale, Lydie Toison.



Départ de la visite en calèche.



Le jury admiratif devant ce feu d'artifice de fleurs situé derrière l'église.



Le nouveau cimetière où il n'y a aucun traitement des espaces en phytosanitaire.



L'entrée Est du village.



La bibliothèque libre échange a fait son petit effet.



Le jury, le maire Joël Mignano, la Conseillère départementale, Lydie Toison, sur "le pré coeur du village".